



**BOTTIN DE**  
RESSOURCES

**POUR HOMMES**  
SEULEMENT

Quelques infos à retenir

**BOTTIN**  
**DE RESSOURCES**

**POUR HOMMES**  
**SEULEMENT**

# QUELQUES SERVICES OFFERTS À RÉZO

- 1 Information sur toute question relative à la santé des hommes gais, bisexuels**  
(ITSS/VIH, coming out, relations de couple, homophobie, etc.)
- 2 Cliniques de dépistage ITSS/VIH et vaccination contre les hépatites A et B**
- 3 Distribution de matériel de prévention**  
(condoms, lubrifiant, etc.)
- 4 Consultation individuelle**
- 5 Groupes de soutien**  
(ateliers abordant diverses thématiques)
- 6 Intervention et discussion sur Internet**  
(sites de clavardage, réseaux sociaux)

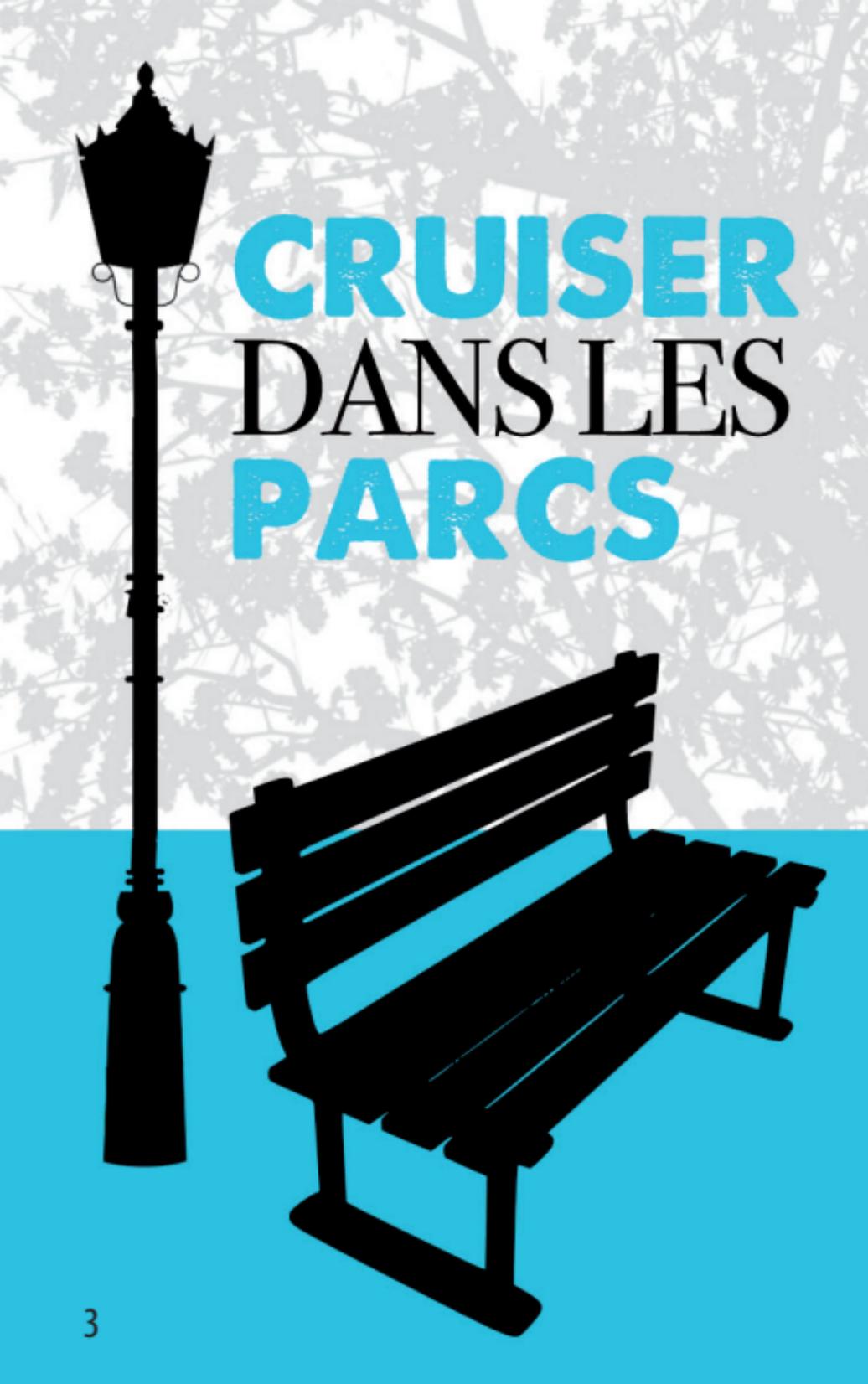
---

**TOUS NOS SERVICES SONT  
GRATUITS ET CONFIDENTIELS**

---

Ils s'adressent tant aux hommes gais, bisexuels, séronégatifs que séropositifs.

Voir toutes nos coordonnées à la p.17

The image features a black silhouette of a classic park lamp on the left and a park bench on the right. The background is a light gray with faint, overlapping silhouettes of trees and foliage. The text 'CRUISER DANS LES PARCS' is centered in the upper half. The word 'CRUISER' is in a bold, blue, distressed font. 'DANS LES' is in a black, serif font. 'PARCS' is in a bold, blue, distressed font, matching 'CRUISER'.

# CRUISER DANS LES PARCS

Sache qu'il est **légal**,  
donc permis, de cruiser et  
d'embrasser quelqu'un dans  
un lieu public.

---

Par contre, il est **illégal**  
de participer à un acte  
indécent ou obscène dans  
un lieu public, comme  
dans les parcs.

## **AU SENS DE LA LOI, UN ACTE INDÉCENT EST:**

Un geste commis par une ou plusieurs personnes qui, dans un endroit public ou sur une propriété privée, en présence d'une ou de plusieurs personnes, que la propriété soit la sienne ou non, est exposée (nue ou en partie nue) à la vue du public de façon à offenser une ou plusieurs personnes (article 173 du Code criminel).

## Quelques conseils pour assurer ta sécurité

- 1** Si tu décides tout de même de faire du sexe dans un lieu public, reste discret, évite les espaces achalandés et les propriétés privées.
- 2** Prévois un plan pour assurer ta sécurité si jamais tu côtoies quelqu'un d'agressif ou de violent.
- 3** Assure-toi d'avoir ton téléphone cellulaire.

**IMPORTANT**

### **Respecte les heures d'ouverture des parcs.**

Généralement, l'accès y est interdit entre minuit et 5 h du matin. Pour connaître les horaires, informe-toi auprès de ta municipalité.

**Apporte des condoms et du lubrifiant** en quantité suffisante.

**Évite de laisser des déchets** (mouchoirs, condoms usagés, etc.) derrière toi.

Par précaution, **informe au préalable un ami de ta visite dans un parc.**

Aie toujours en ta possession une **carte d'identité** avec photo.

**Évite d'apporter des objets de valeurs ou des sommes importantes d'argent** (risques de vol).

**Fais attention aux seringues qui pourraient être à la traîne.** Si tu en vois, tu peux contacter la Ville de Montréal au 311. Ils t'informeront sur la démarche à suivre.

Si, par accident, tu **te piques avec une seringue souillée**, dirige-toi immédiatement vers l'urgence d'un hôpital ou vers une clinique médicale spécialisée en ITSS pour qu'un professionnel puisse évaluer le risque d'exposition au VIH et autres infections transmissibles par le sang. Voir la section Traitement d'urgence - **prophylaxie postexposition (PPE)**, à la page 9.

## QUELS SONT TES DROITS?

Si tu es interpellé par la police, reste calme et respectueux et retiens tout ce qui se passe (ce que les policiers te disent, la raison pour laquelle tu es interpellé, etc.).

---

Rappelle-toi de tes droits individuels si tu es interrogé: tu n'es jamais obligé de dire ou d'écrire quoi que ce soit.

---

Si tu es arrêté, tu as le droit de consulter un avocat sans délai et on doit t'informer de ce droit.

---

Si tu renonces au droit de consulter un avocat, tu devrais le faire par écrit.

---

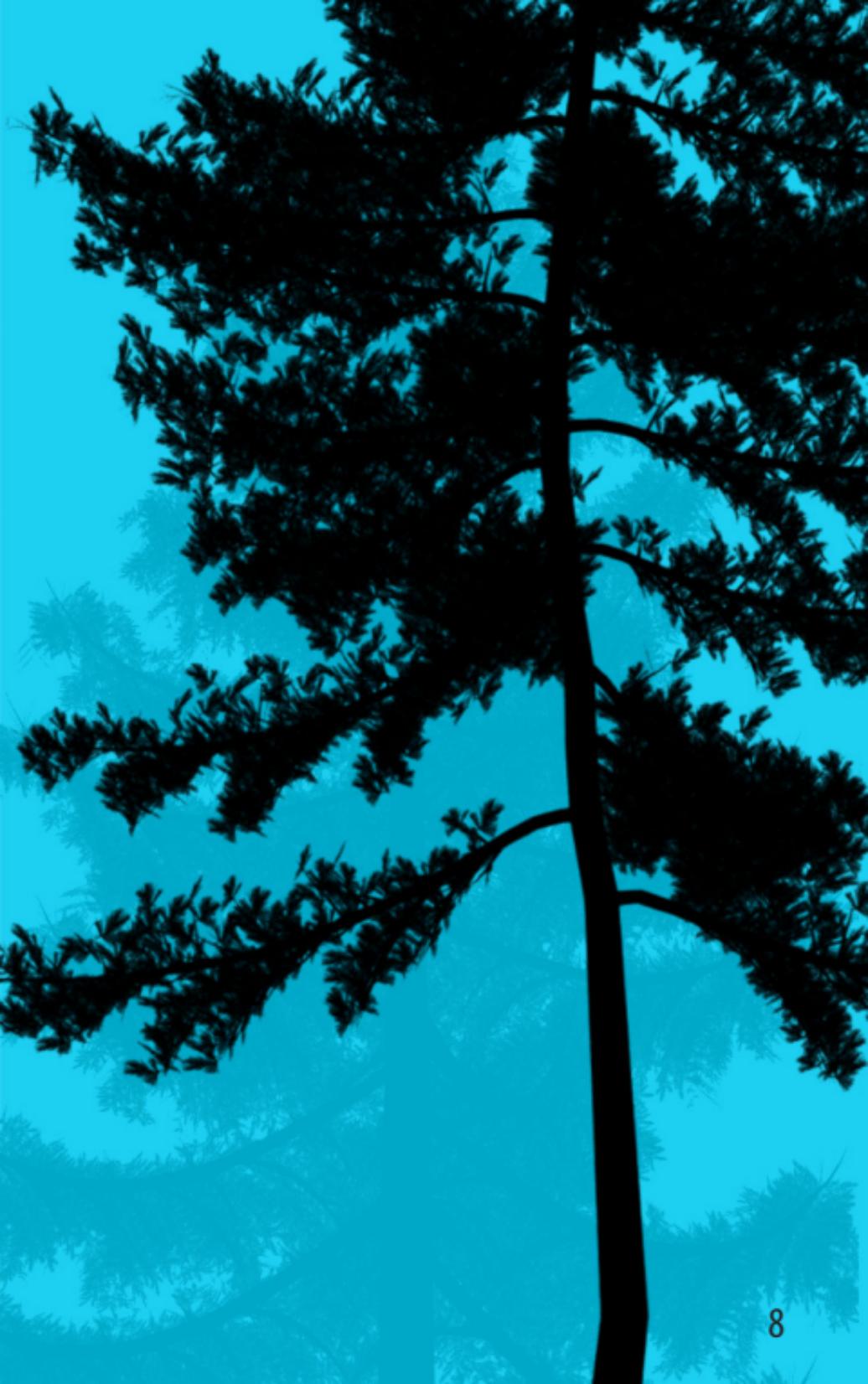
On ne peut te faire de promesses ou de menaces pour te faire dire ou écrire quoi que ce soit.

---

Tout ce que tu dis ou écris pourrait être retenu contre toi et servir de preuve devant les tribunaux.

---

Pour communiquer avec un avocat de l'Aide juridique, compose le 514-842-2233.



# LA TRANSMISSION DU VIH

Rappelle-toi que pour contracter le VIH, tu dois avoir été en contact avec un liquide infecté comme le sang, les sécrétions anales ou vaginales, le sperme ou le liquide pré-éjaculatoire (precum). Aussi, ce liquide doit avoir été en contact avec ton sang en entrant par une porte d'entrée comme une lésion sur ta peau (qui doit être fraîchement faite) ou encore par des micro lésions (souvent invisibles à l'œil nu) d'une muqueuse (peau très sensible tapissant le fond de la gorge, le rectum, le gland, etc.).

## **Traitement d'urgence - prophylaxie postexposition (la PPE)**

Tu as eu une relation sexuelle avec pénétration anale et le condom a déchiré ou tu as perdu certains détails des événements et tu te poses la question à savoir si vous avez ou pas utilisé le condom? Le statut sérologique de ton (tes) partenaire(s) était inconnu ou séropositif?

Il existe un traitement d'urgence qui peut prévenir une possible transmission du VIH, appelé prophylaxie postexposition (ou PPE).

---

La PPE consiste à prendre pendant une période de 28 jours certains médicaments antirétroviraux – les mêmes que prennent certaines personnes vivant avec le VIH.

---

Tu peux avoir accès à ce type de traitement en te présentant à l'urgence d'un hôpital ou dans certaines cliniques spécialisées (voir section **Où se faire dépister à Montréal ?**, à la page 16).

---

**Important:** Pour être pleinement efficace, ce traitement doit débuter à l'intérieur d'un délai maximal de 72 heures après une possible exposition au virus. Lors de la consultation, le médecin pourra, à partir des informations que tu fourniras, évaluer et déterminer s'il y a lieu de te prescrire la PPE. Afin de te rappeler des informations pertinentes, nous te conseillons de noter sur une feuille de papier tous les détails dont tu te souviens, comme l'heure de la relation sexuelle à risque, s'il y a eu présence ou non de sperme ou de sang, ta connaissance du statut sérologique de ton(tes) partenaire(s), etc. Cela évitera des oublis et permettra au médecin de faire une meilleure évaluation.

# LES TESTS POUR LE VIH

## DEUX OPTIONS



### LE TEST STANDARD

Pour ce test, on prélèvera une petite quantité de sang par intraveineuse. Dans certains CSSS ou cliniques médicales, tu peux passer le test standard du VIH de façon anonyme. Assure-toi de bien le demander à ton médecin ou à l'infirmier(ère). En optant pour le test anonyme, l'échantillon sanguin sera envoyé aux laboratoires en étant identifié par un code que seuls toi et ton médecin connaîtrez. Les résultats de ton test ne seront pas conservés à ton dossier médical.

Tu peux aussi passer le test standard du VIH de façon confidentielle et nominale. Dans ce cas, l'échantillon sanguin sera identifié par un code et tes résultats seront conservés dans ton dossier médical.

# S'OFFRENT À TOI



## LE TEST RAPIDE (résultat en quelques minutes)

Ce type de test est disponible dans certaines cliniques à Montréal, dont la clinique communautaire SPOT et les cliniques médicales Quartier Latin et l'Actuel.

Le test utilisé consiste à prélever une petite quantité de sang sur un bout de doigt. Le sang est analysé sur place et les résultats sont disponibles en quelques minutes. L'efficacité de ce type de test est identique à celle du test standard (prise de sang par intraveineuse).

**Important:** la période fenêtre de 3 mois doit être observée. (voir la section **La période fenêtre** à la page suivante)

## **PASSER UN TEST DE DÉPISTAGE POUR LE VIH: CE QU'IL FAUT SAVOIR**

### **La période fenêtre**

Pour être certain de la validité du résultat du test, il est préférable de se faire dépister à l'aide du test standard (par prise de sang) dans un délai de 6 à 12 semaines après une prise de risque (p. ex. pénétration anale non protégée). Actuellement, les tests en laboratoires ne permettent pas de détecter la présence du virus du VIH dans le sang en deçà de cette période appelée « période fenêtre ». Si tu décides de passer un test moins de 6 semaines après ta prise de risque, on te suggèrera d'en repasser un à nouveau 6 semaines plus tard.

## **ET LA TRANSMISSION DES AUTRES ITSS?**

Rappelle-toi que l'on peut avoir contracté une infection transmissible sexuellement et par le sang (ITSS) sans avoir de symptômes et que la majorité des ITSS se soignent facilement. Tous les traitements sont couverts par le régime provincial d'assurance médicaments ou par les assurances privées.

Une ou 2 fois par année, il est recommandé de passer un test de dépistage pour les ITSS, dont la gonorrhée, la chlamydia, la syphilis, etc. Toutefois, si tu as plusieurs partenaires, il est conseillé de passer un test tous les 3 mois.

**Enfin du nouveau pour le dépistage de la gonorrhée et de la chlamydia:** Les tests pour la gonorrhée et la chlamydia ont été grandement améliorés; ces tests se font maintenant à partir d'un simple échantillon d'urine. À moins d'avoir des écoulements urétraux, fini l'introduction dans l'urètre du coton tige!

Sois à l'aise de parler de tes pratiques sexuelles avec ton médecin ou ton infirmier(ère). Tout ce que tu dis est confidentiel. Dis-toi qu'ils en ont entendu bien d'autres! Avec les bonnes informations, ils seront plus en mesure de faire les prélèvements adéquats (gorge, anus, urine) pour dépister les ITSS.

---

**Il est important de ne pas avoir uriné ni éjaculé au moins 2 heures avant de passer un test de dépistage.**

---

Si tu n'es pas protégé contre les hépatites A/B, tu pourras te faire vacciner gratuitement.

## RÉZO T'ACCOMPAGNE

Passer un test de dépistage peut être une grande source de stress et d'anxiété. Tu souhaiterais être accompagné dans cette démarche? Un intervenant de RÉZO peut t'offrir de l'information et du soutien avant, pendant et après le test, et ce, en toute confidentialité.

## TU AS DES QUESTIONS? INFORME-TOI AUPRÈS DU PERSONNEL DE RÉZO

Des intervenants et des bénévoles de RÉZO sont présents dans certains parcs, *peep shows*, saunas, sur certains médias et réseaux sociaux, ainsi que sur différents sites Internet de rencontre (chat).

### **Pour parler avec un intervenant:**

514-521-7778, poste 226

Ou encore, tu peux poser tes questions de façon anonyme via le babillard de notre site :

**rezosante.org** et par courriel :

**info@rezosante.org**

# OÙ SE FAIRE DÉPISTER À MONTRÉAL?

## RÉZO/CSSS Jeanne-Mance\*

2075, rue Plessis, 514-521-7778, poste 226 (intervenants)

**rezosante.org**

Consultation, dépistage et vaccination. **Gratuit. Sans RDV.**

Tous les mardis et jeudis, de 16 h 30 à 19 h 30

Pour les horaires des cliniques qui se déroulent dans les saunas, bars et autres lieux, consultez notre calendrier Web: [rezosante.org/evenements.html](http://rezosante.org/evenements.html)

\*Depuis plusieurs années, RÉZO et le CSSS Jeanne-Mance collaborent afin de faciliter l'accès aux dépistages VIH/ITSS aux hommes de nos communautés.

### - Site communautaire SPOT

1223 - A, rue Amherst, 514-529-SPOT (7768)

**spottestmontreal.com**

Consultation, dépistage et vaccination. Test rapide et standard pour le VIH. **Gratuit.**

### - Site CLSC des Faubourgs

1705, rue de la Visitation, 514-527-2361

**csssjeannemance.ca**

Dépistage et vaccination. Test standard pour le VIH. **Gratuit.**

## CSSS de la Montagne

### - Site CLSC Métro

1801, boul. Maisonneuve O., bureau 500, 514-934-0505

**csssdelamontagne.qc.ca**

Dépistage et vaccination. Test standard pour le VIH. **Gratuit.**

## **CSSS St-Michel-St-Léonard**

### **- Site CLSC St-Michel**

3355, rue Jarry Est, 514-722-3000

**csss-stleonardstmichel.qc.ca**

Dépistage et vaccination. Test standard pour le VIH. **Gratuit.**

## **Clinique médicale L'Actuel**

1001, boul. Maisonneuve Est, bureau 1130, 514-524-1001

**cliniquelactuel.com**

Dépistage et vaccination. Test rapide et standard pour le VIH.  
Accès à la PPE.

## **Clinique médicale Quartier Latin**

905, boulevard René Lévesque Est, 514-285-5500

**cliniquequartierlatin.ca**

Dépistage et vaccination. Test rapide et standard pour le VIH.  
Accès à la PPE

# **RESSOURCES UTILES**

## **RÉZO**

514-521-7778, poste 226 (intervenants)

2075, rue Plessis, local 207, Montréal, (Qc) H2L 2Y4

**rezosante.org**

info@rezosante.org



/Intervenant RÉZO

## **Gai Écoute**

514-866-0103

Ailleurs au Québec : 1-888-505-1010

### **Suicide Action Montréal (24 heures)**

514-723-4000

Ailleurs au Québec : 1-866-APPELLE(277-3553)

### **Tel-Écoute**

514-493-4484

### **Tel-Aide (24 h)**

514-935-1101

### **Centre de crise Le Transit**

514-282-7753 (24 h)

### **CSSS Jeanne-Mance**

Services infirmiers, psychosociaux et de sexologie

514-527-2361, poste 1466

### **Centre Dollard-Cormier**

Information et services – Toxicomanie

514-288-1515 (en tout temps)

## **Cette brochure t'a été utile ?**

**Pour savoir comment faire un don à RÉZO,  
consulte notre site Internet : [rezosante.org](http://rezosante.org)**

